



Pêches et Océans
Canada

Fisheries and Oceans
Canada

Sciences des écosystèmes
et des océans

Ecosystems and
Oceans Science

Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS)

Compte rendu 2023/025

Région de la capitale nationale

Compte rendu de la réunion sur les avis scientifique nationale pour l'évaluation des effets cumulatifs à l'appui de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions réglementaires

Dates de la réunion : du 8 au 12 mars 2021

Endroit : virtuelle via MS Teams

Président : Keith Clarke

Rapporteur: James Kristmanson

Pêches et Océans Canada
200, rue Kent
Ottawa, ON K1A 0E6

Avant-propos

Le présent compte rendu a pour but de consigner les principales activités et discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion. Il peut contenir des recommandations sur les recherches à effectuer, des incertitudes et les justifications des décisions prises pendant la réunion. Le compte rendu peut aussi faire l'état de données, d'analyses ou d'interprétations passées en revue et rejetées pour des raisons scientifiques, en donnant la raison du rejet. Bien que les interprétations et les opinions contenues dans le présent rapport puissent être inexactes ou propres à induire en erreur, elles sont quand même reproduites aussi fidèlement que possible afin de refléter les échanges tenus au cours de la réunion. Ainsi, aucune partie de ce rapport ne doit être considérée en tant que reflet des conclusions de la réunion, à moins d'une indication précise en ce sens. De plus, un examen ultérieur de la question pourrait entraîner des changements aux conclusions, notamment si des renseignements supplémentaires pertinents, non disponibles au moment de la réunion, sont fournis par la suite. Finalement, dans les rares cas où des opinions divergentes sont exprimées officiellement, celles-ci sont également consignées dans les annexes du compte rendu.

Publié par :

Pêches et Océans Canada
Secrétariat canadien des avis scientifiques
200, rue Kent
Ottawa (Ontario) K1A 0E6

<http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/>
csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du
ministère des Pêches et des Océans, 2023

ISSN 2292-4264

ISBN 978-0-660-49130-1 N° cat. Fs70-4/2023-025F-PDF

La présente publication doit être citée comme suit :

MPO. 2023. Compte rendu de la réunion sur les avis scientifique nationale pour l'évaluation des effets cumulatifs à l'appui de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions réglementaires; du 8 au 12 mars 2021. Secr. can. des avis sci. du MPO. Compte rendu 2023/025.

Also available in English:

DFO. 2023. *Proceedings of the National Advisory Meeting on Science advice for assessing cumulative effects in support of policy development and regulatory decision-making; March 8-12, 2021. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Proceed. Ser. 2023/nnn.*

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	iv
APERÇU DU PPPH ET DE LA NÉCESSITÉ DE DISPOSER D'AVIS SCIENTIFIQUE SUR L'ÉVALUATION DES EFFETS CUMULATIFS À L'APPUI DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES ET DE LA PRISE DE DÉCISIONS RÉGLEMENTAIRES.....	1
DISCUSSION.....	1
COMPRENDRE LES EFFETS CUMULATIFS DANS LA PLANIFICATION INTÉGRÉE (OBJECTIFS 1 ET 2)	1
PRÉSENTATION : CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX EFFETS CUMULATIFS SUR LE PAYSAGE POUR LA PLANIFICATION INTÉGRÉE AU MPO	1
PRÉSENTATION : EXAMEN OFFICIEL DES CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX EFFETS CUMULATIFS SUR LE PAYSAGE POUR LA PLANIFICATION INTÉGRÉE AU MPO	2
DISCUSSION SUR LES OBJECTIFS 1 ET 2.....	2
RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION DES OBJECTIFS 1 ET 2 ET EXAMEN DE L'ÉBAUCHE DE POINTS DE SYNTHÈSE	3
PRISE EN COMPTE DES EFFETS CUMULATIFS POUR SOUTENIR LA PRISE DE DÉCISION DU PROGRAMME DE PROTECTION DU POISSON ET DE SON HABITAT (OBJECTIFS 3 ET 4).....	3
PRÉSENTATION ET EXAMEN OFFICIEL : PRISE EN COMPTE DES EFFETS CUMULATIFS DANS LA PRISE DE DÉCISION CONCERNANT LE POISSON ET SON HABITAT	3
RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION DES OBJECTIFS 3 ET 4 ET EXAMEN DE L'ÉBAUCHE DES POINTS DE SYNTHÈSE	4
RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION SUR LES POINTS DE SYNTHÈSE.....	4
PROCHAINES ÉTAPES	5
ANNEXE 1 : CADRE DE RÉFÉRENCE	7
AVIS SCIENTIFIQUE POUR L'ÉVALUATION DES EFFETS CUMULATIFS A L'APPUI DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES ET DE LA PRISE DE DÉCISIONS RÉGLEMENTAIRES.....	7
Contexte.....	7
Objectifs	8
Publications prévues.....	8
Participation prévue	8
ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS.....	9
ANNEXE 3 : ORDRE DU JOUR	10

SOMMAIRE

Le présent compte rendu résulte de la réunion virtuelle du Secrétariat canadien des avis scientifiques, tenue du 8 au 12 mars 2021, sur l'examen national par les pairs de l'avis scientifique pour l'évaluation des effets cumulatifs à l'appui de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions réglementaires.

Par l'intermédiaire du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS), le Programme de protection du poisson et de son habitat (PPPH) a demandé que le Secteur des sciences du MPO procède à un examen par les pairs de l'évaluation des effets cumulatifs à l'appui de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions réglementaires.

Le PPPH s'est intéressé auparavant aux avis scientifiques sur les effets cumulatifs, mais le besoin d'avis scientifiques sur les effets cumulatifs est devenu plus pressant pour les raisons suivantes : (1) les révisions apportées à la *Loi sur les pêches* qui tiennent compte des effets cumulatifs en vertu de l'alinéa 34.1(1)d); et (2) la récente revitalisation du programme et la création de la section de la « planification intégrée » au sein du PPPH. Par conséquent, des avis scientifiques sont nécessaires pour appuyer les décisions réglementaires en vertu de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les espèces en péril* et du *Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes*, pour appuyer l'élaboration continue de politiques qui détermineront comment les effets cumulatifs seront pris en compte dans le PPPH, et pour favoriser une meilleure compréhension des effets cumulatifs sur l'ensemble du paysage aux fins de planification.

La réunion a examiné deux documents de travail préparés par des chercheurs du Secteur des sciences des écosystèmes et des océans (SSEO) du MPO. L'un de ces documents de travail traitait du contexte à plus grande échelle pour la prise en compte des effets cumulatifs dans la planification intégrée et l'autre abordait les besoins dans le cadre de la prise de décision du programme. Les deux documents de travail étaient étroitement liés et coordonnés.

Le présent compte rendu résume les discussions qui ont suivi les présentations et l'examen officiel des documents de travail par rapport aux objectifs de la réunion et l'élaboration des points de synthèse pour l'avis scientifique. Les discussions ont été très variées, collégiales et constructives. Les équipes d'auteurs ont exprimé leur reconnaissance pour les suggestions formulées et la manière dont elles ont contribué à améliorer la clarté des documents de travail. Le consensus sur les points de synthèse a été atteint sans problème. De nombreux participants étaient des experts en la matière, mais avaient relativement peu d'expérience en matière de réunions d'évaluation par les pairs et ont été favorablement impressionnés par le processus.

APERÇU DU PPPH ET DE LA NÉCESSITÉ DE DISPOSER D'AVIS SCIENTIFIQUE SUR L'ÉVALUATION DES EFFETS CUMULATIFS À L'APPUI DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES ET DE LA PRISE DE DÉCISIONS RÉGLEMENTAIRES

Un exposé introductif a été fait sur la nécessité de prendre en compte les effets cumulatifs des ouvrages, entreprises et activités dans le processus décisionnel du PPPH. Le Secteur des Sciences est invité à donner son avis sur les informations nécessaires et sur la manière dont elles peuvent être collectées de manière cohérente et réalisable.

DISCUSSION

Des questions ont été posées sur le moment où les effets cumulatifs sont pris en compte par le programme et sur la manière dont ces considérations sont liées à la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Un autre point à clarifier est la manière dont les effets cumulatifs sont déterminés, à savoir s'il s'agit d'effets multiples d'un seul projet ou d'effets de plusieurs projets. Un commentaire a été formulé sur le fait que l'accent devrait être mis sur la prévision des effets plutôt que sur la surveillance des effets. Des commentaires ont également été formulés sur la manière de prendre en compte la science par rapport aux connaissances personnelles, sur le déclenchement du devoir de consulter et sur la manière de prendre en compte les nombreux petits projets susceptibles de passer inaperçus. Il est apparu nécessaire de comprendre la « mort par mille coupures » des écosystèmes et de savoir comment en tenir compte lors de la prise de décisions.

La notion d'état de référence a été évoquée, ainsi que la manière de la définir : s'agit-il d'un état vierge? Cela a conduit à une discussion sur l'état souhaité, ce qui le définit et la façon de l'atteindre.

En réponse, les facteurs pris en considération au cours du processus décisionnel du PPPH ont été mis en évidence : le fait qu'un projet entraîne ou non la mort de poissons ou la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson, la mesure dans laquelle les impacts peuvent être atténués, l'état du poisson et de l'habitat du poisson; tous ces facteurs sont pris en considération tout au long du processus. Il convient de noter que le processus décisionnel du PPPH prend également en compte les questions relatives à la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) et aux espèces aquatiques envahissantes. La question de l'état de référence et de l'état souhaité a donné lieu à une discussion sur la planification intégrée et le classement de la qualité de l'habitat, c'est-à-dire l'état dans lequel devrait se trouver un bassin versant. La planification intégrée peut également prendre en compte les espèces en péril (LEP), les espèces aquatiques envahissantes (EAE) et d'autres ouvrages, entreprises et activités (OEA), étant donné qu'il s'agit d'une approche proactive qui pourrait éventuellement conduire à des résultats différents en fonction de l'objectif. Une mise en garde a été formulée sur le fait que les meilleures intentions peuvent différer des résultats réels, car les mesures d'atténuation et les activités de compensation peuvent ne pas être aussi efficaces que prévu.

COMPRENDRE LES EFFETS CUMULATIFS DANS LA PLANIFICATION INTÉGRÉE (OBJECTIFS 1 ET 2)

PRÉSENTATION : CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX EFFETS CUMULATIFS SUR LE PAYSAGE POUR LA PLANIFICATION INTÉGRÉE AU MPO

Questions de clarification

Des commentaires ont été formulés sur la gestion adaptative et l'utilisation des décisions de gestion dans le cadre du processus d'évaluation de l'efficacité – l'utilisation des mesures de gestion en tant qu'approche d'expérimentation active, parallèlement à la surveillance.

PRÉSENTATION : EXAMEN OFFICIEL DES CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX EFFETS CUMULATIFS SUR LE PAYSAGE POUR LA PLANIFICATION INTÉGRÉE AU MPO

Questions de clarification

Une question a été posée sur la manière dont la planification intégrée intégrerait la science autochtone, et il a été observé qu'elle semblait absente de l'approche de la planification intégrée ou qu'elle n'y était pas explicitement mentionnée. Cette question a été suivie de commentaires sur la chronologie des effets cumulatifs envisagée. La chronologie pourrait-elle inclure les changements intervenus depuis l'arrivée des Européens et les connaissances traditionnelles pourraient-elles être incorporées pour tenir compte de cette base de référence à plus long terme? Cela peut dépendre de la question de savoir si l'approche consiste à restaurer le bassin versant ou à maintenir le statu quo.

Il a été observé que l'approche dépend de ce qui est connu et de ce qui peut être amélioré. La question de savoir comment prendre en compte la productivité et comment parvenir à un état préférentiel de l'habitat peut être abordée. La planification passe par la consultation et la science, ainsi que d'autres systèmes de connaissances, peuvent guider ce qui peut être fait.

Il a été observé que les Premières Nations utilisent un modèle qui prend en compte sept générations pour la prise de décision. Un exemple cri (par exemple le projet hydroélectrique de Keeyask) a été évoqué pour souligner à quel point cela dépend des connaissances et des préférences de la communauté, et l'approche générale a été de tenir compte de l'objectif d'atteindre un état pré-hydroélectrique.

Le bon état écologique a été présenté comme un cadre européen qui pourrait être utile aux décideurs. La planification intégrée, les états de référence et les résultats souhaités, l'état de l'environnement en tant que facteur d'autorisation des projets et l'ampleur des fluctuations dans le passé (c'est-à-dire la variabilité naturelle et les cycles) ont fait l'objet de nombreuses discussions. Il a été souligné que cette présentation tentait de décrire la planification intégrée sans expliquer aux gestionnaires la façon de procéder, et que la discussion s'éloignait peut-être de la fourniture d'avis scientifique, mais que les connaissances et les données probantes peuvent éclairer toutes les parties du processus de prise de décision, y compris la planification.

DISCUSSION SUR LES OBJECTIFS 1 ET 2

Un commentaire a été formulé sur le fait que le document de travail ne semble pas traiter des domaines qui ne relèvent pas de la compétence du MPO et il a été demandé ce qui pourrait être fait pour influencer les pratiques qui ne relèvent pas de la compétence du MPO. L'inclusion d'une formulation prenant en compte l'approche des impacts axée sur le paysage a reçu un certain soutien. Il a été mentionné que la communauté autochtone serait très intéressée par l'approche axée sur le paysage et pas seulement par la partie scientifique.

Les outils de gestion ont fait l'objet d'une discussion plus approfondie. La planification intégrée et l'amélioration de la communication fédérale/provinciale pour inclure des objectifs communs. L'idée d'élargir le champ d'application au-delà des cours d'eau et de l'eau pour y inclure les influences liées au paysage a reçu un certain soutien. La discussion s'est également poursuivie sur la gestion adaptative, les états actuels par rapport aux états souhaités et la manière dont les approches de gestion peuvent permettre de les atteindre. Il a été observé que l'approche du

bon état écologique était fondée sur la réalisation d'un objectif plutôt que sur l'évitement des impacts. La conservation, protection et restauration (CPR) de l'habitat a été mentionnée, ainsi que divers degrés d'action sur l'habitat pour faire face aux impacts en général. Les approches sans seuil ont été évoquées et des questions ont été posées sur la manière dont cela fonctionnerait – les réponses ont indiqué qu'une normalisation de la surveillance serait nécessaire et l'utilisation de tolérances de risque plutôt que de seuils pour déterminer le niveau d'impact/les seuils.

Le PPPH a été invité à donner son avis sur l'approche adoptée jusqu'à présent. Le point de vue du programme est que de bonnes discussions ont eu lieu, mais qu'elles ont divergé vers la politique, et il a invité les participants à se concentrer uniquement sur l'avis scientifique.

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION DES OBJECTIFS 1 ET 2 ET EXAMEN DE L'ÉBAUCHE DE POINTS DE SYNTHÈSE

Une brève présentation des produits issus de la réunion a été faite à l'intention des nouveaux participants, en particulier la structure de l'avis scientifique.

Les commentaires sur les points à inclure dans l'avis scientifique se sont concentrés sur la citation de la *Loi sur les pêches* et non de la LEP ou des EAE. Après discussion, il a été convenu d'adopter une formulation plus générale. La question de savoir s'il fallait utiliser la prise de décision ou l'examen réglementaire dans les points a été débattue, et la prise de décision a été choisie, parce qu'elle était cohérente avec le cadre de référence et plus générale. Les participants ont été informés que les points sont des concepts généraux et que les nuances se trouvent dans le texte de l'avis scientifique.

La question de l'inclusion de la planification intégrée a été soulevée, mais il a été observé qu'il ne s'agit pas d'un processus entièrement fondé sur la science. La discussion s'est poursuivie sur la planification intégrée, la gestion adaptative et les effets cumulatifs, ainsi que sur leurs liens. Il a été convenu que s'efforcer de mettre en œuvre une gestion adaptative était une bonne chose. Il a été décidé que certaines de ces idées relatives à la planification intégrée et à la gestion adaptative pourraient être reprises dans la section « Autres considérations » de l'avis scientifique.

PRISE EN COMPTE DES EFFETS CUMULATIFS POUR SOUTENIR LA PRISE DE DÉCISION DU PROGRAMME DE PROTECTION DU POISSON ET DE SON HABITAT (OBJECTIFS 3 ET 4)

PRÉSENTATION ET EXAMEN OFFICIEL : PRISE EN COMPTE DES EFFETS CUMULATIFS DANS LA PRISE DE DÉCISION CONCERNANT LE POISSON ET SON HABITAT

La sensibilité de l'habitat et la signification de ce concept ont fait l'objet d'une longue discussion. Il a été convenu que ce concept n'était peut-être pas aussi précis que nécessaire, qu'il était relatif et qu'il dépendait du contexte. Un exemple d'un nouvel état de référence qui est un habitat fonctionnel même s'il est dégradé, a été donné. La discussion a également porté sur la qualité et la quantité des habitats et sur la question de savoir si les habitats dégradés sont plus sensibles aux changements. Un habitat dégradé a été caractérisé comme un habitat amoindri qui, comme un habitat réduit, peut être limitant. La sensibilité de l'habitat est une question complexe.

Il a été observé que les habitats et la répartition des poissons évoluent au fil du temps et l'on s'est inquiété du fait qu'une approche axée sur un instantané ne tiendrait pas compte de cette

variabilité. Il a également été observé que les changements climatiques auraient également une incidence sur ces facteurs et ces relations. Il est difficile de prévoir l'habitat et il est mentionné que des fluctuations raisonnables font partie des considérations.

Les conditions de référence, l'échelle spatiale et temporelle et les effets cumulatifs plus importants que l'échelle du projet ont été discutés. Il a été observé que la manière dont ces concepts sont abordés varie beaucoup dans l'ensemble du pays. La science pourrait contribuer à la rationalisation, à la normalisation et à l'amélioration de la rigueur de ces approches et de tous les outils associés. Il a été suggéré que la science pourrait formuler des recommandations à prendre en considération au niveau de l'empreinte du projet et au-delà.

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION DES OBJECTIFS 3 ET 4 ET EXAMEN DE L'ÉBAUCHE DES POINTS DE SYNTHÈSE

Il a été demandé aux participants si les documents de travail étaient acceptables et s'ils pouvaient, moyennant les corrections et les modifications indiquées, être présentés comme des documents de recherche. Il a été convenu qu'ils étaient acceptables et les participants ont approuvé le fait de garder les documents de travail séparés, mais harmonisés.

Il a été demandé de modifier l'objectif 3, car l'approche de l'évaluation des risques n'était pas disponible pour la critique. Il a été expliqué que l'objectif ne pouvait pas être modifié à ce stade, mais que l'avis scientifique indiquerait explicitement toute contrainte liée à l'analyse/aux recommandations; par exemple, la méthode précise d'évaluation des risques n'étant pas disponible pour le contexte, une approche générique d'évaluation des risques a été adoptée.

L'ajout d'un glossaire aux deux documents de travail a été suggéré et accepté.

Une discussion a eu lieu sur la différence entre la prise en compte et l'évaluation des effets cumulatifs et sur l'opportunité d'inclure cette distinction dans le glossaire. Le concept d'évaluation produisant des informations à prendre en considération a été débattu. Cela a conduit à l'idée de définir les besoins d'information pour permettre l'évaluation des effets cumulatifs potentiels.

Quelles sont les exigences minimales en matière d'information pour l'évaluation des effets cumulatifs? Des informations sont nécessaires à la fois à l'échelle du projet et à l'échelle du paysage, et les échanges d'information entre ces deux niveaux amélioreraient les deux processus de décision. Il a été observé que les considérations relatives aux effets cumulatifs peuvent ne concerner que de grands projets et ne pas concerner de nombreux petits projets. Une approche de planification intégrée a été citée comme prenant en compte à la fois les petits et les grands projets et leurs effets combinés.

La gestion adaptative, la planification intégrée et la surveillance en tant que mécanisme d'apprentissage cyclique ont fait l'objet de nombreuses discussions. Autre sujet abordé : caractériser l'habitat en fonction de son état de dégradation et des éventuels effets cumulatifs positifs et négatifs résultant d'un projet – les améliorations apportées à la station de traitement des eaux ont été citées comme un exemple d'effet positif.

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION SUR LES POINTS DE SYNTHÈSE

Les points contextuels ont fait l'objet de nombreuses discussions et les participants ont été informés que les points devaient saisir des concepts généraux et que les nuances seraient expliquées dans le texte. Des voix se sont élevées pour demander comment mettre en œuvre l'avis et il a été observé que cela n'avait pas été fait lors d'un processus du SCAS. L'élaboration d'objectifs à prendre en considération a été évoquée et il a été observé que cela pouvait être

important du point de vue des Premières Nations, mais il a été précisé que cela ne relevait pas du processus d'avis scientifique. L'incertitude des concepts et de leur application a été mentionnée et il a été observé que l'avis scientifique comporte une section consacrée à l'incertitude.

Le glossaire a été présenté et il a été observé qu'il comportait cinq pages à l'heure actuelle. Il a également été observé que certains termes étaient définis par la législation et la réglementation et qu'ils devaient être cohérents. Un commentaire a été formulé sur le fait que certains termes semblent être utilisés de manière interchangeable; par exemple, pression et agent de stress, et il a été convenu de normaliser le terme préféré. Les objectifs ont été de nouveau évoqués et il a été observé qu'il s'agit d'une discussion de consultation, qui peut être éclairée par la connaissance des écosystèmes.

L'incertitude et les autres considérations ont également été abordées. Il a été observé que les changements climatiques sont une source considérable d'incertitude, car ils peuvent perturber les relations existantes, les cycles biologiques, etc. Comment distinguer les changements climatiques de la variabilité naturelle et des effets des projets? Il a été souligné que les pressions peuvent interagir de manière complexe (synergique, additive, soustractive, etc.), ce qui pourrait constituer une autre source d'incertitude.

Un certain nombre de considérations ayant fait l'objet d'avis antérieurs du SCAS ont été soulevées et il a été observé que ces considérations pourraient être consultées et référencées pour des informations supplémentaires dans l'avis scientifique plutôt que de les inclure précisément.

Le concept de seuils et la manière de déterminer les seuils utiles ont été explorés. Cela a conduit à une discussion sur les objectifs et « l'état souhaité » de l'habitat et il a été rappelé aux participants que nous devons nous concentrer sur les éléments liés à la science. Les objectifs écosystémiques peuvent être éclairés par la science ou d'autres systèmes de connaissances, mais l'état souhaité peut également être une décision sociétale qui n'entre pas dans le cadre de cette réunion.

La question de savoir s'il faut utiliser le paysage ou le bassin versant a été débattue, car le paysage comprend les terres, ce qui n'est pas du ressort du ministère des Pêches et des Océans (MPO). Il a été convenu d'utiliser systématiquement les termes « bassin versant » et « écosystème ». Le terme « sensibilité » a également fait l'objet d'une discussion. Le terme a été considéré comme étant composé des idées de résilience et de résistance. Il a été observé que la sensibilité, la résilience et la résistance doivent être définies pour être utiles. D'autres discussions ont eu lieu sur la manière dont la sensibilité est touchée par l'état de l'habitat, qu'il soit dégradé ou non. Les participants sont parvenus à un consensus sur l'utilisation de la résilience et de la sensibilité, comme discuté et reflété dans le point correspondant.

L'examen des points a donné lieu à de légères modifications de la formulation et à des discussions sur certains concepts intéressants, mais tangents ou sans rapport avec le processus d'avis scientifique. Les participants ont indiqué qu'un consensus avait été atteint sur les concepts des points. Les équipes d'auteurs ont également été satisfaites des commentaires et ont convenu que les suggestions reçues permettraient d'améliorer la clarté des documents de travail.

PROCHAINES ÉTAPES

Les points soulevés et les propositions de texte pour les points de synthèse devaient être envoyés aux auteurs pour qu'ils les examinent et les intègrent s'il y a lieu. Différents outils et bases de données et la manière dont ils pourraient contribuer à améliorer l'approche des effets

cumulatifs ont été examinés. Il a été suggéré d'envisager la communication scientifique et la diffusion auprès des groupes de travail afin que les idées exprimées ici soient plus largement diffusées. Les participants ont également discuté de la nécessité de normaliser les approches, les modèles et les outils afin d'éviter de tomber dans une trop grande spécialisation régionale.

ANNEXE 1 : CADRE DE RÉFÉRENCE

AVIS SCIENTIFIQUE POUR L'ÉVALUATION DES EFFETS CUMULATIFS A L'APPUI DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES ET DE LA PRISE DE DECISIONS RÉGLEMENTAIRES

Réunion sur les avis scientifiques national – Région de la capitale nationale

Du 8 au 12 mars, de midi à 16 h 30 HNE

Réunion virtuelle

Président : Keith Clarke

Contexte

Par l'entremise du Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS), le Programme de protection du poisson et de son habitat (PPPH) de Pêches et Océans Canada (MPO) a demandé que le Secteur des sciences du MPO procède à un examen par les pairs de l'évaluation des effets cumulatifs à l'appui de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions réglementaires.

Le PPPH s'intéresse aux avis scientifiques sur les effets cumulatifs à divers moments. Le besoin d'avis scientifiques sur les effets cumulatifs est devenu plus pressant pour les raisons suivantes : (1) les révisions de la Loi sur les pêches qui tiennent compte des effets cumulatifs en vertu de l'alinéa 34.1(1)d); et (2) la récente revitalisation du programme et la création du programme de « planification intégrée » au sein du PPPH. Par conséquent, des avis scientifiques sont nécessaires pour appuyer les décisions réglementaires en vertu de la Loi sur les pêches, de la Loi sur les espèces en péril et du Règlement sur les espèces aquatiques envahissantes, afin d'appuyer l'élaboration continue de politiques qui détermineront comment les effets cumulatifs seront pris en compte dans le PPPH, et pour favoriser une meilleure compréhension des effets cumulatifs sur l'ensemble du paysage à des fins de planification.

Bien que le Secteur des sciences du MPO ait fourni des conseils sur les effets cumulatifs et des sujets connexes par le passé, les travaux antérieurs étaient en grande partie axés sur les milieux marins et les conseils propres à l'habitat en eau douce étaient limités. Les écosystèmes d'eau douce diffèrent considérablement des milieux marins (p. ex. en taille, niveau de connectivité et proximité d'activités anthropiques particulières). De plus, il est compliqué de comprendre les effets cumulatifs de multiples activités humaines. L'un des défis tient aux nombreux facteurs qui jouent un rôle, par exemple, les caractéristiques du paysage (abiotique), les caractéristiques de l'espèce présente (biotique) et les caractéristiques des activités humaines. Cela nécessite un examen ciblé des principaux facteurs à prendre en considération pour inclure les effets cumulatifs dans les écosystèmes d'eau douce en ce qui a trait à la prise de décisions ministérielles. Cet avis scientifique portera exclusivement sur l'évaluation et la prise en compte des effets cumulatifs dans les écosystèmes d'eau douce.

Documents de travail : Ce processus devrait permettre d'examiner deux documents de travail préparés par des chercheurs du Secteur des sciences des écosystèmes et des océans (SEO) du MPO. L'un de ces documents de travail vise à aborder le contexte plus large de la prise en compte des effets cumulatifs dans la planification intégrée et l'autre, à répondre aux besoins dans le cadre du processus décisionnel du programme. Les deux documents de travail doivent être étroitement liés et coordonnés.

Objectifs

Les objectifs précis des documents de travail élaborés pour cet examen par les pairs sont énumérés ci-dessous. Ces objectifs ne sont pas classés par ordre de priorité, mais sont énumérés en fonction de leur représentation dans les deux documents de travail.

Comprendre les effets cumulatifs dans la planification intégrée :

1. Décrire l'état des connaissances sur la façon dont les effets cumulatifs se manifestent actuellement dans le paysage.
2. Déterminer les approches actuellement utilisées pour comprendre et gérer de façon adaptative les effets cumulatifs sur le paysage.

Tenir compte des effets cumulatifs pour appuyer le processus décisionnel du Programme de protection du poisson et de son habitat :

3. Évaluer les éléments pertinents de l'approche actuelle en matière de risque pour déterminer si des renseignements suffisants sont recueillis pour éclairer la prise en compte des effets cumulatifs.
 - a. Formuler des recommandations sur les éléments supplémentaires à inclure dans l'approche actuelle en matière de risque pour éclairer la prise en compte des effets cumulatifs.
 - b. Déterminer les renseignements fondamentaux nécessaires au sujet des espèces et des habitats dans la région d'un projet lors de la prise en compte des effets cumulatifs.
4. Fournir des conseils sur les principales caractéristiques nécessaires pour déterminer comment la sensibilité de l'habitat peut être établie dans le contexte des effets cumulatifs.

Nous nous attendons à ce que ce processus crée également une synergie avec d'autres processus actuels du SCCS axés sur les avis scientifiques relatifs aux habitats d'eau douce, à savoir la révision de la séquence des effets et l'estimation des effets néfastes sur le poisson et des mesures de compensation pour la mort du poisson.

Publications prévues

- Avis scientifique
- Compte rendu
- Document(s) de recherche

Participation prévue

- Pêches et Océans Canada (MPO)
 - Sciences des écosystèmes et des océans, programme de protection du poisson et de son habitat
- Autres ministères fédéraux
- Gouvernement provincial
- Universités
- Experts invités

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

#	Participants	Organismes d'appartenance
1	Tom Bird	Pêches et Océans Canada
2	Roland Cormier	Pêches et Océans Canada
3	Susan Doka	Pêches et Océans Canada
4	Eva Enders	Pêches et Océans Canada
5	Neil Mochancz	Pêches et Océans Canada
6	Emma Hodgson	Pêches et Océans Canada
7	Caroline Longtin	Pêches et Océans Canada
8	Keith Clarke (président)	Pêches et Océans Canada
9	Hilary White (coordinatrice)	Pêches et Océans Canada
10	Guy Robichaud	Pêches et Océans Canada
11	Simon Trépanier	Pêches et Océans Canada
12	Neil Fisher	Pêches et Océans Canada
13	Bev Ross	Pêches et Océans Canada
14	Dave Carter	Pêches et Océans Canada
15	Alex de Paiva	Pêches et Océans Canada
16	Emilie Lagace	Pêches et Océans Canada
17	Jim Kristmanson (rapporteur)	Pêches et Océans Canada
18	Cindy Chu	Pêches et Océans Canada
19	Jeffrey Lemieux	Pêches et Océans Canada
20	Cathryn Murray	Pêches et Océans Canada
21	Violane Shikon	Pêches et Océans Canada
22	Evan Henderson	Pêches et Océans Canada
23	Vanessa Stelzenmüller	Institut Thunen
24	Marc Porter	ESSA Technologies
25	Nick Lapointe	FCF
26	John Richardson	Université de la Colombie-Britannique
27	Dak deKerckhove	MRNFO
28	Dan Benoit	AANC et Fédération des Métis du Manitoba
29	Lucinda Johnson	UMinnesota
30	Jon Clayton	Credit Valley Conservation
31	Rob Wilson	Office de protection de la nature de la région du lac Simcoe
32	Jonathon Moore	SFU
33	David Browne	Directeur de la conservation à la FCF
34	Bereket Isaac (observateur)	ECCC
35	Al Daly (facilitateur)	Turtle Island Staffing
36	Barb MacLean (facilitatrice)	Turtle Island Staffing

ANNEXE 3 : ORDRE DU JOUR

Pêches et Océans Canada
Secretariat canadien des avis scientifiques (SCAS)
Atelier national d'avis scientifiques

ORDRE DU JOUR

Avis scientifique pour l'évaluation des effets cumulatifs à l'appui de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions réglementaires

MS Teams : Du 8 au 12 mars, tous les jours de 11 h à 13 h et de 14 h à 16 h (heure de l'Est).

JOUR 1		
Heure	Lundi 8 mars 2021	Responsable
11 h – 11 h 55	Mot de bienvenue Points d'ordre administratif Présentation des participants Présentation du processus d'avis scientifique du SCAS Aperçu du PPPH et de la nécessité de disposer d'avis scientifique pour évaluer les effets cumulatifs à l'appui de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions réglementaires Examen du cadre de référence, y compris l'aperçu des buts et des objectifs de la réunion	Président Facilitateurs Président et tous Président Alex de Paiva (PPPH) Président
11 h 55 – 12 h	Pause santé de 5 minutes	
12 h – 12 h 15	Présentation : <i>Considérations relatives aux effets cumulatifs sur le paysage pour la planification intégrée au MPO</i>	Roland Cormier
12 h 15 – 12 h 30	Présentation : Examen officiel des <i>considérations relatives aux effets cumulatifs sur le paysage pour la planification intégrée au MPO</i>	Vanessa Stelzenmueller
12 h 30 – 13 h	Discussion générale	Tous
13 h – 14 h	Pause	
14 h – 15 h	<i>Considérations relatives aux effets cumulatifs sur le paysage pour la planification intégrée au MPO – Discussion de l'objectif 1</i>	Tous
15 h – 15 h 05	Pause santé de 5 minutes	

JOUR 1		
Heure	Lundi 8 mars 2021	Responsable
15 h 05 – 15 h 45	<i>Considérations relatives aux effets cumulatifs sur le paysage pour la planification intégrée au MPO – Discussion de l'objectif 1 (suite)</i>	Tous
15 h 45 – 16 h	Ébauche de points de l'avis scientifique à partir du jour 1	Tous

JOUR 2		
Heure	Mardi 9 mars 2021	Responsable
11 h – 11 h 40	Récapitulation de la première journée Examen des points de l'avis scientifique tirés du jour 1	Président Tous
11 h 40 – 11 h 45	Pause santé de 5 minutes	
11 h 45 – 13 h	<i>Considérations relatives aux effets cumulatifs sur le paysage pour la planification intégrée au MPO – Discussion de l'objectif 2</i>	Tous
13 h – 14 h	Pause	
14 h – 15 h	<i>Considérations relatives aux effets cumulatifs sur le paysage pour la planification intégrée au MPO – Discussion de l'objectif 2 (suite)</i>	Tous
15 h – 15 h 05	Pause santé de 5 minutes	
15 h 05 – 15 h 45	<i>Considérations relatives aux effets cumulatifs sur le paysage pour la planification intégrée au MPO – Discussion de l'objectif 2 (suite)</i>	Tous
15 h 45 – 16 h	Ébauche de points de l'avis scientifique à partir du jour 2	Tous

JOUR 3		
Heure	Mercredi 10 mars 2021	Responsable
11 h – 11 h 40	Récapitulation de la deuxième journée Examen des points de l'avis scientifique tirés du jour 2	Président Tous
11 h 40 – 11 h 45	Pause santé de 5 minutes	
11 h 45 – 12 h	Présentation : <i>Prise en compte des effets cumulatifs dans la prise de décision concernant le poisson et son habitat</i>	Emma Hodgson

JOUR 3		
Heure	Mercredi 10 mars 2021	Responsable
12 h – 12 h 15	Présentation : Examen officiel de la <i>prise en compte des effets cumulatifs dans la prise de décision concernant le poisson et son habitat</i>	Cathryn Murray
12 h 15 – 13 h	Discussion générale	Tous
13 h – 14 h	Pause	
14 h – 15 h	<i>Prise en compte des effets cumulatifs dans la prise de décision concernant le poisson et son habitat</i> – Discussion de l'objectif 3	Tous
15 h – 15 h 05	Pause santé de 5 minutes	
15 h 05 – 15 h 45	<i>Prise en compte des effets cumulatifs dans la prise de décision concernant le poisson et son habitat</i> – Discussion de l'objectif 3 (suite)	Tous
15 h 45 – 16 h	Ébauche de points de l'avis scientifique à partir du jour 3	Tous

JOUR 4		
Heure	Judi 11 mars 2021	Responsable
11 h – 11 h 40	Récapitulation de la troisième journée	Président
	Examen des points de l'avis scientifique tirés du jour 3	Tous
11 h 40 – 11 h 45	Pause santé de 5 minutes	
11 h 45 – 13 h	<i>Prise en compte des effets cumulatifs dans la prise de décision concernant le poisson et son habitat</i> – Discussion de l'objectif 4	Tous
13 h – 14 h	Pause	
14 h – 15 h	<i>Prise en compte des effets cumulatifs dans la prise de décision concernant le poisson et son habitat</i> – Discussion de l'objectif 4 (suite)	Tous
15 h – 15 h 05	Pause santé de 5 minutes	
15 h 05 – 15 h 45	<i>Prise en compte des effets cumulatifs dans la prise de décision concernant le poisson et son habitat</i> – Discussion de l'objectif 4 (suite)	Tous
15 h 45 – 16 h	Ébauche de points de l'avis scientifique à partir du jour 4	Tous

JOUR 5		
Heure	Vendredi 12 mars 2021	Responsable
11 h – 12 h	Récapitulation de la quatrième journée	Président
	Examen des points de l’avis scientifique tirés des jours 1 à 4	Tous
12 h – 12 h 05	Pause santé de 5 minutes	
12 h 05 – 13 h	Poursuite de la rédaction de l’avis scientifique Débordement/Suite de la discussion	Tous
13 h – 14 h	Pause	
14 h – 16 h	Fin de la rédaction de l’avis scientifique Récapitulation et prochaines étapes Fin de la réunion du SCAS sur les effets cumulatifs	Tous